

PLAN D'ACTION POUR ENCOURAGER L'HARMONIE ET LE RESPECT

ÉCOLE MARIE-IMMACULÉE & ÉCOLE DU CARREFOUR



NOS VALEURS

RESPECT
ENGAGEMENT
FIERTÉ



TABLE DES MATIERES

1. But du plan d'action	3
Qu'est-ce qu'un plan d'action?.....	3
Valeurs de l'école	3
9 principes à retenir (Beaumont, 2017).....	3
2. Langage commun	3
Qu'est-ce que la violence?	3
Autres définitions.....	4
Différents rôles	5
La cible	5
L'auteur	5
Le témoin	6
Conflit et intimidation	7
Types de manquements	8
Manquements mineurs	8
Manquements majeurs	8
3. Bilan de la dernière année.....	8
Manifestations observées	8
4. Objectifs 2020-2021	10
Objectifs.....	10
Nouvelles mesures mis en place 2021-2022	10
Mesures préventives.....	10
Gestes et comportements attendus en vertu de la Charte relationnelle de l'école	11
5. Protocole d'intervention	11
Mesures curatives	11
Manquements mineurs	11
Manquements majeurs	11
Soutien aux parents.....	12
Personnes ressources	12
Références.....	13
Annexe A : Charte relationnelle de l'école	14
Orientation générale	14
Comportements attendus de la part de l'ensemble de la communauté éducative:	14

1. BUT DU PLAN D'ACTION

QU'EST-CE QU'UN PLAN D'ACTION?

Un plan d'action est un outil mis en place par les membres du milieu scolaire afin d'établir les lignes directrices de la vie scolaire, des **valeurs** de l'école, des **comportements attendus** et des **actions** mises en place pour favoriser le respect et la bienveillance dans le milieu.

Ainsi, le plan d'action établit les **mesures préventives** pour contrer la violence en milieu scolaire ainsi que les **mesures curatives** pour y faire face lorsqu'il y a des manquements. Enfin, il propose des **outils** et des **ressources** pour soutenir les élèves et les parents lorsqu'ils sont impliqués dans une situation de violence à l'école. Le présent plan de lutte est rédigé de façon à remplir les obligations prescrites par le **projet de loi n° 56**.

VALEURS DE L'ÉCOLE

À l'école Marie-Immaculée et à l'école Du Carrefour, nous prôtons le **respect**, l'**engagement** et la **fierté**. Ainsi, nous organisons la vie scolaire en fonction de ces valeurs, tel que mentionné dans le projet éducatif de l'école et dans la Charte relationnelle. Les comportements attendus des élèves, des membres du personnel et des parents sont des comportements **respectueux**, d'**engagement** et d'**entraide**, dans le but de favoriser un climat scolaire positif et sécuritaire pour chaque membre de la communauté éducative.

9 PRINCIPES À RETENIR (BEAUMONT, 2017)

Voici les 9 principes qui soutiennent l'ensemble des moyens entrepris pour contrer la violence dans notre école et qui sont primordiaux à la mise en place d'un plan d'action efficace contre la violence en milieu scolaire.

1. Le **bien-être** général de chaque élève comme cible première.
2. L'**engagement** de la direction.
3. Une culture de **collaboration** et de **soutien**.
4. Un curriculum intégrant **apprentissages scolaires et sociaux**.
5. Des politiques et procédures **claires** et **appliquées**.
6. Une **gestion positive** des écarts de conduite (de mineurs à majeurs).
7. La **formation continue** du personnel.
8. La **rapidité** à identifier et à répondre aux problèmes.
9. Un **partenariat** école/famille/communauté.

2. LANGAGE COMMUN

QU'EST-CE QUE LA VIOLENCE?

Selon le projet de Loi n° 56, la violence est définie comme « toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de

détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »

En milieu scolaire, il est principalement question de **violence directe** et **indirecte**. Le tableau ci-dessous, inspiré du modèle de Beaumont & al. (2014), présente les formes de violence et les comportements d'agression les plus fréquemment observés en milieu scolaire.

Violence directe : en présence physique de la personne	Insultes, menaces (verbales ou non): insulter, se moquer méchamment, menacer verbalement, menacer du regard, faire des remarques homophobes, racistes, etc.
	Physique : faire trébucher, bousculer, contraindre, frapper, etc.
Violence indirecte : en absence physique de la personne via un médium humain ou technique	Sociale : propager des rumeurs, dénigrer la personne en son absence, l'exclure, l'isoler, manipuler son réseau social, etc.
	Matérielle : voler ou briser des objets personnels, vandalisme, etc.
	Électronique : envoyer des messages humiliants ou menaçants via les technologies de l'information (textos, courriels, réseaux sociaux, blogues, etc.).

AUTRES DÉFINITIONS

Agressivité	Réaction à une émotion, souvent liée à la colère. Peut être causée par de l'impulsivité.
Colère	Émotion ressentie lorsqu'un besoin n'est pas comblé ou lorsqu'on est victime de quelque chose (agression, manque de respect, intimidation, etc.). Il s'agit d'une émotion normale, qui doit être exprimée sans blesser les autres.
Violence	Choix intentionnel d'utiliser l'agression (directe ou indirecte) comme moyen de contrôle sur l'autre. Se manifeste par des gestes, des paroles et des attitudes.
Acte blessant	Gestes ou paroles envers une personne sans l'intention de causer du tort, mais qui en fait tout de même.
Acte méchant	Gestes ou paroles envers une personne causant intentionnellement du tort, sans que ce soit répétitif.
Agression	Gestes ou paroles qui portent préjudice à quelqu'un. Il peut s'agir de pousser, déranger, faire mal, etc.
Agression instrumentale	C'est une agression avec l'intention d'obtenir ou d'éviter quelque chose. La personne a un gain à le faire.
Agression expressive	C'est une explosion impulsive d'agressivité qui a pour but de libérer la colère immédiatement.
Violence verbale	Intimider, humilier ou contrôler l'autre par des paroles blessantes, un langage grossier ou un ton de voix agressant et violent (ex. : proférer des menaces, crier et élever la voix, tenir des propos humiliants, etc.).

Violence physique	Utiliser des gestes violents à l'endroit d'autrui (ex. : frapper, secouer, gifler, séquestrer, menacer à l'aide d'un objet, etc.).
Violence psychologique	Vise l'intégrité psychologique de la personne, il s'agit de dénigrer autrui dans sa valeur en tant qu'individu. Elle est souvent subtile (ex. : contrôler les sorties d'une personne, l'isoler de son cercle social, la menacer implicitement, lui faire croire qu'elle n'est bonne à rien, etc.).
Violence sexuelle	Tout geste à caractère sexuel commis sans le consentement d'autrui, par une manipulation affective ou par chantage, dans certains cas. L'agresseur peut utiliser des menaces, recourir à la force ou à l'abus de pouvoir pour imposer ses désirs à autrui (ex. : agression sexuelle, harcèlement sexuel, attouchements, appels obscènes, exploitation sexuelle, pédophilie, etc.).
Cyber intimidation	Utilisation des technologies de l'information pour blesser autrui (ex. : proférer des menaces, propager des rumeurs, insulter, exclure, etc.).

DIFFÉRENTS RÔLES

Lorsqu'il y a de la violence en milieu scolaire, il y a également la présence de 3 acteurs principaux : la **cible**, l'**auteur** et le **témoin**. Il est important de préciser que chaque membre du milieu scolaire peut tenir le rôle de chaque acteur présenté, que ce soit un élève, un enseignant, un membre du personnel, un chauffeur d'autobus, un parent, etc.

LA CIBLE

Fréquemment nommé « victime », le terme « cible » est à privilégier afin de limiter la connotation négative que le mot « victime » peut entraîner chez la personne touchée. Une cible peut être passive ou agressive (Ismailis, 2014 et Olweus, 1999).

Cible passive	Personne isolée ayant un cercle d'amis restreint, manquant d'habiletés sociales et d'habiletés pour se défendre.
Cible agressive	Personne qui a tendance à devenir colérique lorsqu'elle est atteinte émotionnellement, certains de ses comportements peuvent exaspérer ses pairs, elle peut également avoir un manque d'habiletés sociales et ainsi, être le bouc émissaire des autres.

Certaines cibles ne sont ni passives, ni agressives, de là l'importance de la vigilance. Une personne peut être la cible de violence pour diverses raisons, sans qu'elles soient valables.

L'AUTEUR

L'**auteur** de la violence en milieu scolaire correspond à la personne qui exerce toute forme de violence envers autrui, que ce soit de la violence physique ou psychologique. Il n'existe **aucun profil** d'auteur de violence, mais plutôt des **comportements** et des **attitudes** qui peuvent être rencontrés chez les jeunes qui agressent leurs pairs (Beaumont, 2019) :

- Manque d'empathie
- Difficulté à reconnaître la gravité de ses comportements
- Agressivité
- Peut être lui-même victime d'un comportement abusif
- Recherche d'attention négative, se croyant incapable d'obtenir de l'attention positive

Il n'existe pas de bonne raison pour exercer de la violence sur autrui, mais les auteurs de la violence expriment par leurs gestes des **besoins qui ne sont pas comblés**. Ils utilisent la violence pour manifester leur désaccord, leur peine, ou simplement pour obtenir ce qu'ils veulent puisque certains n'ont pas appris d'autres façons de le faire (Bandura, 1986).

Les auteurs de la violence en milieu scolaire peuvent encourir des **risques** à court et long termes. À **court terme**, ces jeunes peuvent vivre de l'exclusion sociale, s'affilier à des pairs déviants, présenter des difficultés scolaires, s'absenter des heures de classe, etc. À **long terme**, ils sont à risque de développer des problèmes de santé mentale et d'adaptation sociale, d'où l'importance d'intervenir de façon juste et équitable auprès de chaque acteur de la violence en milieu scolaire, même auprès des auteurs.

LE TÉMOIN

Il s'agit de la personne qui se trouve dans une situation donnée et qui y reste pour observer ou agir (Samuel, 2011). Dans le cas de la violence en milieu scolaire, il s'agit d'une personne qui assiste à l'événement, sans y prendre part. Cependant, le témoin peut occuper différents rôles : **spectateurs**, **supporteurs** ou **défenseurs**.

Spectateurs N'agissent pas directement; forment en toile de fond, soutiennent l'attaquant en riant, en faisant des gestes encourageants ou en s'attroupant simplement comme voyeurs.

Supporteurs Restent en arrière sans se positionner et leur silence devient synonyme d'approbation.

Défenseurs Ceux qui réconfortent la victime ou essaient d'arrêter l'agression.

Le témoin peut également être **affecté psychologiquement** par la violence à laquelle il a assisté. Il peut ressentir de la colère, de la honte, de la culpabilité ou de l'impuissance. Il peut également être habité par un sentiment de peur de devenir la cible d'une agression ou d'être associé à la victime, à l'auteur ou au geste d'intimidation (Beaumont, 2019).

Le **rôle** du témoin est souvent sous-estimé, mais il est très **important**. S'il choisit de dénoncer l'acte de violence auquel il a assisté, il peut contribuer à la solution pour la victime et pour l'auteur. Il est important de **sensibiliser** les jeunes à l'impact du témoin dans une situation de violence en milieu scolaire et d'encourager les élèves à dénoncer les actes observés.

CONFLIT ET INTIMIDATION

Il peut s'avérer difficile de distinguer le **conflit** de l'**intimidation**. Le tableau ci-dessous permet d'en illustrer les principales différences.

	CONFLIT	INTIMIDATION
INTENTION	Au départ, aucune intention de blesser l'autre.	Intention de blesser ou de faire de la peine à autrui.
FRÉQUENCE	Occasionnel, peu fréquent. Isolé dans le temps.	Paroles blessantes et gestes agressifs répétitifs. Situation qui persiste dans le temps.
FORCES	Forces physiques et psychologiques majoritairement égales entre les deux personnes en conflit.	L'auteur et ses supporteurs sont avantagés dans un rapport de force physique ou psychologique.
ACTEURS	Les personnes impliquées sont souvent des amis. Aucune cible identifiable. Chacun se sent libre d'exprimer son point de vue.	Les personnes impliquées ne sont généralement pas des amis.
POURQUOI	Survient suite à un désaccord, une différence d'opinion ou de perception. Chacun cherche à gagner.	L'intimidation survient sans motif valable. Le gain est recherché à tout prix par l'intimidateur.
COMMENT	Les deux parties réagissent avec émotion. L'argumentation peut être agressive.	L'auteur n'a pas ou peu de réactions émotionnelles, contrairement à la cible. Il justifie ses gestes (déli, banalisation) et se donne raison d'agir ainsi.
RÉSOLUTION	Après une discussion et des excuses mutuelles, les deux parties se sentent satisfaites du règlement de la situation.	À moins de dénoncer, la situation perdure et peut s'aggraver. Interventions auprès de chaque acteur réalisées par les adultes désignés dans l'établissement.

TYPES DE MANQUEMENTS

Dans la prochaine section, nous distinguerons les manquements mineurs des manquements majeurs. Cependant, il est important de préciser que peu importe le type, **aucun manquement n'est toléré** et n'a sa place à notre école.

MANQUEMENTS MINEURS

Un manquement mineur, c'est lorsqu'on enfreint un règlement de l'école. Il est généralement géré par l'adulte qui en est témoin.

Exemples de manquements mineurs :

- Gestes irrespectueux
- Langage irrespectueux
- Embête délibérément l'autre
- Bousculade
- Manque de collaboration
- Dénigrer l'autre

MANQUEMENTS MAJEURS

Un manquement majeur, c'est lorsqu'il y a un risque pour l'intégrité de la personne. Il peut s'agir d'une agression, de violence, ou de tout geste dangereux ou illégal. Un arrêt d'agir est nécessaire le temps que la personne retrouve le contrôle et se calme. Elle est alors retirée des autres tout le temps de l'enquête.

Exemples de manquements majeurs :

- Coups ou bataille
- Injures ou insultes
- Menaces
- Refus de collaborer
- Violence
- Geste illégal

3. BILAN DES DERNIÈRES ANNÉES

MANIFESTATIONS OBSERVÉES

- Au cours de l'année scolaire **2018-2019**, nous avons recensé :
 - 15 manquements majeurs
 - 28 manquements mineurs
 - 27 manquements ont eu lieu dans la cour d'école
 - Les manquements majeurs ont principalement lieu dans la cour d'école (8), au gymnase (3), puis un seul dans le vestiaire

- Au cours de l'année scolaire **2019-2020**, nous avons recensé :

Primaire :

- 10 manquements majeurs
- 19 manquements mineurs

Les manquements ont principalement lieu sur la cour d'école.

Secondaire :

- Aucun manquement majeur
- Moins de 10 manquements mineurs

- Au cours de l'année scolaire **2020-2021**, nous avons recensé :

Primaire :

- 12 manquements majeurs.
- 21 manquements mineurs;

Les manquements ont principalement lieu sur la cour la cour d'école.

Secondaire :

- 2 manquements majeurs;
- Moins de 10 manquements mineurs.

- Au cours de l'année scolaire 2021-2022

Primaire :

- 33 manquements majeurs
- 61 manquements mineurs

Secondaire :

- 9 manquements majeurs
- 4 manquements mineurs

4. OBJECTIFS 2021-2022

OBJECTIFS

Pour l'année scolaire 2021-2022, voici nos **objectifs**:

- Réduire le taux de **violence observé dans la cour d'école** au primaire.
- Réduire les cas de **violence indirecte** au secondaire.
- Améliorer nos **stratégies d'interventions** auprès des élèves lors de situations impliquant la violence.

MESURES MISES EN PLACE 2021-2022

Ainsi, voici les mesures que nous allons mettre en place pour la prochaine année scolaire, lesquelles **s'ajoutent aux mesures préventives** déjà instaurées dans notre milieu scolaire.

- **Formation des surveillantes** sur l'intervention proactive des situations de violence en milieu scolaire.
- **Ateliers sur le civisme** dans les classes du primaire et du secondaire par la travailleuse sociale, l'éducatrice spécialisée ou encore par un professionnel.
- **Enseignement explicite et pratique des comportements attendus** dans la cour de l'école et dans les corridors.
- **Pratique des comportements attendus** dans la cour d'école et dans les corridors.
- **Atelier sur la cyberintimidation à partir du 2^e cycle ou au besoin.**
- **Ateliers sur la gestion des émotions (groupe classe, sous-groupe, individuel).**

MESURES PRÉVENTIVES

Afin de prévenir la violence dans notre école, nous maintenons les **mesures préventives** établies :

- **Surveillance** accrue sur la cour d'école et **déplacement stratégique** pour assurer le bon déroulement de la récréation.
- **Organisation stratégique** des zones d'activités sur la cour d'école et du matériel de jeux disponible lors des récréations.

GESTES ET COMPORTEMENTS ATTENDUS EN VERTU DE LA CHARTE RELATIONNELLE DE L'ÉCOLE

La Charte relationnelle (Annexe A) de nos deux écoles régit les comportements à adopter en fonction de nos valeurs principales, soit le **respect**, l'**engagement** et la **fierlé**. Pour ce faire, l'ensemble de la communauté éducative se doit d'adopter des comportements **respectueux, d'engagement** et **d'entraide**. Afin de s'assurer de l'engagement de tous, une version de type « contrat d'engagement » sera à signer par l'ensemble des membres de la communauté éducative au début de l'année scolaire à l'emplacement destiné à cet effet dans l'agenda.

5. PROTOCOLE D'INTERVENTION

Lors d'un manquement mineur ou majeur, nous privilégions des interventions **éducatives** et des conséquences qui sont établies en fonction de la gravité des actes. Lorsqu'il intervient dans une situation de violence, qu'il s'agisse d'un manquement mineur ou majeur, l'intervenant doit :

1. Remplir (par l'adulte témoin de l'incident) la **fiche de comportement** (en faire une copie) décrivant la situation vécue et envoyée à la maison pour informer les parents.
2. **Informé les titulaires de classes** des élèves impliqués dans la situation. Le titulaire s'assure du suivi de la fiche de comportement.

Par la suite, les mesures du protocole sont déterminées en fonction du type de manquement. Il est à noter que l'intervenant est libre de sélectionner la ou les mesures qui s'appliquent le plus au geste de violence observé.

MESURES CURATIVES

MANQUEMENTS MINEURS

1. Un geste de réparation (conséquence logique en lien avec le geste posé)
2. Fiche de comportement à faire signer par les parents
3. Appel à la maison selon la situation.

MANQUEMENTS MAJEURS

1. L'arrêt d'agir.
2. Rencontre avec un intervenant scolaire et la direction
3. Appel à la maison
4. Suspension à l'école (priorisée) ou à la maison selon la situation
5. Rencontres de suivis si nécessaire avec un intervenant interne ou externe

SOUTIEN AUX PARENTS

En tant que parent, il peut être difficile d'accompagner son enfant dans une situation de violence, qu'il en soit l'auteur ou la victime. Voici quelques pistes pour vous guider dans une telle situation :

- **Restez calme**, malgré le sentiment de colère ou de tristesse qui vous habite, il est important de rester en contrôle de vos émotions lors d'une discussion avec votre enfant.
- **Évitez de poser trop de questions** à votre enfant, accueillez ses confidences lorsqu'il sera prêt à le faire.
- **Évitez de porter un jugement face à ses actions**, même s'il ne s'est pas défendu. Plusieurs raisons que vous ignorez probablement sont à l'origine de ses actes, il faut d'abord les comprendre pour intervenir. Si votre enfant se sent jugé, il ne se confiera plus à vous.
- **Amenez-le à verbaliser ses émotions**, et encouragez-le à le faire avec vous.
 - Exemple : 1) Je n'aime pas ... 2) parce que 3) je veux que ...
- **Contactez-nous** à l'école pour recevoir du support :
 - Parlez-en avec **le ou la titulaire** de votre enfant.
 - Contactez **l'intervenante de l'école**.
 - Prenez rendez-vous avec **la direction**.
 - Si malgré tout vous n'êtes pas satisfait du traitement de la situation, vous pouvez contacter **le protecteur de l'élève**.

PERSONNES-RESSOURCES

Voici la liste des personnes-ressources ainsi que leurs coordonnées.

Manon Plante, directrice

(819) 747-4521 #3601

Éducatrices spécialisées

Jessica Paquette

Ericka Cormier

(819) 747-4521

Protecteur national de l'élève

(Pour plus d'informations voir la section protecteur de l'élève sur le site Internet du Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue

<https://csslt.gouv.qc.ca/parents-et-eleves/protecteur-de-leleve>

1 833 420-5233

LigneParents

TEL-JEUNES

**Ligne d'intervention téléphonique
en prévention du suicide de l'A-T**

Soutien professionnel gratuit 24h/7!
1-800-361 5085

 **Texto* : 514-600-1002**

 **Tél. : 1-800-263-2266**

1 866 277-3553

RÉFÉRENCES

Assemblée nationale (2012). *Projet de loi n° 56 : Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école*. « Gouvernement du Québec ». Chapitre 19.

Beaumont, C. (2017). *Cinq caractéristiques de l'adulte bienveillant à l'école pour favoriser la persévérance et la réussite scolaires*. « Périscope réseau ». [En ligne]. <https://periscope-r.quebec/fr/articles/2019/09/cinq-caracteristiques-de-ladulte->

Chehab, Y., Levasseur, C. & Bowen, F. (2016). De l'école au cyberspace, le phénomène de l'intimidation en ligne chez les jeunes : état de la recherche et de l'intervention. « *Revue des sciences de l'éducation de McGill* ». Vol. 51, n° 1.

Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (s. d.). *Différentes formes de violence*. [En ligne]. <http://fede.qc.ca/definitions/differentes-formes-violence>

Institut national de santé publique du Québec (2018). *Rapport québécois sur la violence et la santé*. « Gouvernement du Québec ». [En ligne]. https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2380_rapport_quebécois_violence_sante.pdf

Charte relationnelle aux écoles Marie-Immaculée et Du Carrefour

Cette charte précise les principes sur lesquels se base la vie collective à l'école Marie-Immaculée et à l'école Du Carrefour. Elle rappelle les droits et responsabilités de chacun et souhaite rallier tous les membres de la communauté éducative à l'importance de maintenir des comportements respectueux et des relations harmonieuses en tout temps à l'école.

Orientation générale

Nous souhaitons que l'ensemble des membres de la communauté éducative de l'école Marie-Immaculée et de l'école Du Carrefour se mobilise de façon à créer un climat positif, sain et respectueux, propice à l'apprentissage. Comme le climat scolaire est un facteur important de la motivation et du sentiment de bien-être de tous, nous souhaitons que l'ensemble des relations entre tous soient harmonieuses et respectueuses. Ainsi, l'engagement de tous les membres de la communauté éducative (élèves, parents, enseignants, membres du personnel, direction) est nécessaire pour parvenir à maintenir ce climat de respect et de sécurité dans l'école.

Dans nos écoles, nous promouvons les valeurs suivantes: le respect de soi et d'autrui, l'engagement dans la communauté d'apprentissage et dans sa propre réussite ainsi que la fierté de son milieu, de soi, et de l'école. Nous nous engageons à mettre en place des mesures à visées éducatives pour agir face à tout comportement et à toute action (violence, intimidation, manque de respect, etc.) qui ne respecte pas nos valeurs ou qui peut nuire à l'intégrité et au bien-être d'un membre de notre communauté éducative.

Comportements attendus de la part de l'ensemble de la communauté éducative:

- **Les comportements respectueux** signifient le respect de l'autre et de soi en parole et en geste, dans l'ensemble de nos actions. Ils englobent le respect de tout ce qui nous entoure, que ce soit l'être humain, le matériel ou la nature. Nous considérons que le respect est la base de toute relation interpersonnelle saine et sécurisante et que cela contribue grandement au climat scolaire positif d'un milieu éducatif.
- **Les comportements d'engagement** dans son apprentissage scolaire et social sont encouragés par les membres de la communauté éducative de l'école. L'engagement, c'est aussi s'engager à adhérer aux valeurs et aux règles qu'elles sous-tendent. Pour ce faire, chacun doit s'engager à agir afin que chacun se sente bien à l'école et soit en mesure de réaliser ses apprentissages. De plus, les attitudes et les comportements favorisant l'engagement dans son milieu sont encouragés et à privilégier.
- **Les comportements d'entraide** sont attendus et exigés de tous dans la mesure où des membres de la communauté éducative sont impliqués dans une situation dans laquelle une personne a besoin d'aide. L'entraide est naturellement apportée à une personne qui présente des difficultés quelconques, qu'elles soient scolaires, sociales ou physiques. Ainsi, nous souhaitons que l'entraide et la bienveillance fassent partie intégrante des pratiques propres à notre milieu scolaire et soient adoptées par chacun, en tout temps.

Notre engagement:

Par la charte ci-présente, nous avons comme but commun d'offrir aux élèves, aux enseignants, aux membres du personnel et aux parents un environnement sain, respectueux et sécuritaire afin de favoriser la réussite et le bien-être de tous les élèves.

Lu et approuvé par : _____ Date : _____

Mon engagement : _____ Date : _____